

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du MARDI 26 MARS 2019**

**Canton de LUMBRES**  
**Arrondissement de SAINT-OMER**  
**Département du PAS-DE-CALAIS**

Le MARDI 26 mars 2019 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 19 mars 2019 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

**Assistaient à cette réunion :** Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle Mr DANIEL Jean Marc, Mr LEMAIRE Jean François, Mr LEFEBVRE Stéphane ; Mme PIRET Raymonde, Mr POURCHEL Laurent, Mr VASSEUR Pascal

**Absent(s) excusé(s):** Mr LAMARE Philippe, Mr CODRON Thierry, Mr GORET Christophe, Mme MARSOT Jessica( procuration donnée à Madame Piret)

**Secrétaires de séance :** Madame Raymonde PIRET, adjointe, Madame DUCROCQ Valérie. Secrétaire.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Mars 2019**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2019. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

### **Délibération N °1 DU 26 MARS 2019 Compte ADMINISTRATIF 2018 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil les dépenses et les recettes réalisées en 2018 :

En section de fonctionnement les dépenses sont de 352443.09 euros et les recettes sont de 556579.47 euros.

Pour la section investissement le total des dépenses est de 89168.61 euros et le total des recettes est de 119282.60 euros.

Le résultat de clôture de l'ensemble pour 2018 est de 234250.37 euros (dont 40000 euros de restes à réaliser) soit un montant de 194250.37 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif de 2018

### **Délibération n °2 DU 26 MARS 2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les données du compte de Gestion de l'année 2018 :

Le résultat de clôture pour 2018 se décompose ainsi :

La section de fonctionnement présente un excédent de 204136.38 euros et la section d'investissement de 30113.99 euros avec 40000 euros de restes à réaliser.

Il est décidé d'affecter comme ceci les résultats 2018 (affectation des résultats), l'ensemble des 2 sections donne un excédent de 194250.37 euros

Comptablement parlant, il résulte que la somme de 194250.37 euros est reportée au compte 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 9886.01 euros en recettes d'investissement au compte 1068.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **Délibération N°3 DU 26 MARS 2019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 :**

Les taux d'imposition des taxes directes locales restent les mêmes que l'année précédente :

12,5 % pour la taxe d'habitation

16.5 % pour la taxe sur le foncier bâti

39.5% pour la taxe sur le foncier non bâti

Le Conseil vote favorablement à l'unanimité.

### **Délibération N ° 4 DU 26 MARS 2019 Le Budget Primitif 2019 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour 2019. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à 426257 euros et s'équilibre en fonctionnement à 577630.37 euros en recettes et dépenses,

Les principaux investissements prévus pour 2019 sont :

- Les vestiaires foot (assainissement, sanitaire, chantier APRT)
- Les goudrons (rue briscart, rue de la creuse, et rue de la carrière)
- Changement d'escalier au presbytère (accès pour le locataire Mr Dausques Alain)
- Changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes
- Travaux de la chapelle à Harlettes (rénovation)
- Aménagement de travaux pour la mise en sécurité des piétons sur la RD 191 route du Caraquet

En recettes d'investissement, il est prévu des subventions (15000 euros de Subventions de Farda, en attente de réponse de subventions pour le projet du Caraquet, FCTVA)

En dépenses de fonctionnement, il est prévu les charges à caractère général (charges de personnel, charges de gestion courantes, les intérêts d'emprunt)

En recettes de fonctionnement, l'excédent est de 194250.37 euros, il y a également les impôts, les taxes, les dotations et participations, les atténuations de charges, les loyers du presbytère et les fermages.

Le Conseil Municipal approuve favorablement ces décisions

**Délibération n °5 DU 26 MARS 2019 Montant des subventions accordées pour 2019 par la Mairie :**

Les subventions restent identiques à 2018, soit 1200 euros pour l'Association les 3 colombes, 200 euros pour l'Association des jeunes sapeurs pompiers de Lumbres, 300 euros pour l'Association de chasse, 1200 euros pour la coopérative scolaire du RPI, 1200 euros pour le foyer rural, 1200 euros pour le Club de FOOT, 500 euros pour le Club du 3 ème âge, 200 euros pour Gdon et 50 euros pour les médaillés du travail soit un montant total de 6050 euros. Il est précisé que les subventions sont attribuées sous condition de déposer les comptes financiers en Mairie.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**Délibération N ° 6 DU 26 MARS 2019 Médecine professionnelle et préventive du PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire présente la convention avec le CDG 62 pour la médecine professionnelle et préventive du personnel communal, à savoir que la collectivité est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous l'autorité de la collectivité.

Les visites et examens se feront au quartier foch, rue du quartier de cavalerie à st Omer.

Le coût d'entrée pour bénéficier du service est fixé à 20 euros par agent.

Le montant de la participation annuelle due par la collectivité en contrepartie des prestations fournies par le service de médecine professionnelle est fixé à la somme de 100 euros par agent.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Délibération N°7 DU 26 mars 2019 Emploi de BLANDINE Baude**

Monsieur le Maire informe que Madame Baude Blandine qui devait être embauchée en tant qu'agent de service vient de signer un contrat au sein d'une autre structure.

Monsieur le Maire propose de ce fait d'embaucher Madame PRUVOST Sonia à compter de la fin de son CDD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Délibération N °8 DU 26 mars 2019 Heures complémentaires pour Madame Decroix  
Dorothée**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de faire du tri au niveau des archives de la Mairie.

Il propose à ce que Madame Decroix Dorothée soit payée en heures complémentaires pour effectuer cette tâche. Il restera à définir le temps pour effectuer cette mission.

Le Conseil vote à l'unanimité.

ARBLAY Annie

BRUGGEMAN Marc

CARON Isabelle

DANIEL Jean Marc

LEMAIRE Jean François

LEFEBVRE Stéphane

PIRET Raymonde

POURCHEL Laurent

VASSEUR Pascal

